



Les autorités judiciaires et administratives de la région du Nord ont procédé à la destruction de 495 ballots d'emballages saisi le 08 août dernier.

La problématique de la gestion des emballages plastiques est aujourd'hui une préoccupation mondiale. En effet, au fil des années, l'usage du plastique a gagné du terrain à cause de son caractère pratique et moins coûteux.

Au Cameroun, les déchets plastiques représentent environ 10% des six millions de tonnes de déchets produits annuellement, soit environ six cent mille tonnes par an. Ces déchets sont pour la plus part mal gérés du fait de la non-existence de systèmes de tri et de collecte efficaces.

Les déchets plastiques à usager unique s'envolent facilement et sont à l'origine des problèmes fondamentaux de salubrité publique. Ils ont des impacts négatifs sur l'environnement du fait de leur caractère non biodégradable et imperméable.

Conscient de toutes ces menaces sur l'environnement et la salubrité, le Gouvernement du Cameroun, à travers le MINEPDED a interdit depuis quelques années, la fabrication, l'importation, la commercialisation et la distribution à titre gratuit des emballages d'épaisseur à 60 microns.

Pour Mme Prudence Galéga, Secrétaire General du MINEPDED représentant le Ministre de l'environnement: « J'exhorte l'ensemble de mes collaborateurs au nom du Ministre, à continuer dans la même dynamique pour qu'à terme le Cameroun soit débarrassé de tous les emballages plastiques non conformes afin d'assurer un environnement sain à nos populations ».

La destruction de 495 stocks de ballots d'emballages plastiques le 08 Aout 2018 à la délégation régionale de l'environnement intervient quelques mois après une cérémonie similaire présidée par le Secrétaire General de la région du Nord qu'assistait Madame le procureur General près la Cour d'appel du Nord.

Environ 23 tonnes d'emballages plastiques interdits avaient été détruits à cette occasion.
